



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 mai 2024

La CNAF renforce son engagement avec le FIPHFP pour l'insertion des personnes en situation de handicap

Ce vendredi 24 mai, Nicolas Grivel, directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), aux côtés de Marine Neuville, directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), renforcent leur engagement pour promouvoir l'inclusion et le maintien dans l'emploi des salariés de la Cnaf en situation de handicap. Ce partenariat de trois ans réaffirme la volonté de la Cnaf de développer sa politique d'inclusion du handicap, en répondant aux besoins des salariés bénéficiaires et en facilitant l'accès de tous à ses métiers.

Fortement engagée dans l'objectif d'une société inclusive, par son rôle majeur à la tête du service public des familles et de la solidarité, la Cnaf s'engage à développer un plan pluriannuel d'actions afin d'augmenter le taux d'emploi des personnes en situation de handicap. Ce plan s'articule autour de cinq axes prioritaires :

1. **Recruter** 24 personnes en situation de handicap, sur 3 ans, sur des postes permanents et temporaires ;
2. **Structurer sa politique handicap** avec la création d'une mission nationale handicap, la mise en place de groupes de travail et de comités incluant les partenaires sociaux...
3. **Assurer le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap**, en favorisant la compensation du handicap et les aménagements de postes, notamment, par le financement d'appareillages auditifs et d'adaptations au poste de travail.
4. **Améliorer l'accès numérique** afin que chaque collaborateur, quel que soit son handicap, puisse accéder à toutes les données internes. La Cnaf réalisera des audits de ses sites internet et de ses applications métiers.
5. **Informier et sensibiliser les salariés**, avec par exemple la mise en place d'une ligne d'écoute, tout en formant l'ensemble du personnel impliqué : la référente handicap nationale, les référents handicap locaux, les managers, les recruteurs et les équipes d'accueil.

A propos de la Cnaf, établissement à caractère administratif, définit la stratégie et les politiques d'intervention de la branche Famille de la Sécurité sociale et pilote leur déploiement auprès des 101 Caf. Elle réunit 1 350 agents répartis dans 11 sites sur tout le territoire. Avec la nomination d'un référent Handicap en 2020 et la constitution d'un comité de pilotage dédié en octobre 2023, la Cnaf s'inscrit dans une perspective de développement de sa politique inclusive en faveur des personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus sur les recrutements à la Cnaf : www.lasecurecrute.fr et sur caf.fr, dans l'espace Mieux nous connaître/ Emplois et carrières



A propos du FIPHFP, au service des employeurs publics. Créé par la loi du 11 février 2005 le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique établissement public national, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

En chiffres :

- le taux d'emploi de personnes en situation de handicap est de 5,66 en 2023 (il était à 3,55% en 2006)
- Dans la territoriale, ce taux est 6,89% dans les collectivités, de 5,64% pour la fonction hospitalière et de 4,64% pour l'État.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / @FIPHFP

Contacts Presse

Cnaf :

FIPHFP :

Fanny Auverny – 06 07 18 59 42 – fauverny@image7.fr

Anatole Flahault – 06 66 77 06 79 – aflahault@image7.fr